

COMMUNE DE PORT- VENDRES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 DECEMBRE 2023

---ooOOoo---

L'an deux mille vingt-trois et le treize décembre à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 07 décembre 2023

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés :

27

Étaient présents :

MARTY Grégory, NETTI Vincent, VILVET Dominique, SERRE Monique, ASTIE Jean, GUILLOUET GELYS Monica, RASTOLL Bruno, CHACON Angèle, RICO Providence, BLIN Yves, MARTELL Brigitte, RASTOLL Marie-Thérèse, MARIA Eric, CRIADO Caroline, ALABAU DAIDER Jacqueline, BELTRA José, DESSEILLES Geneviève, AMITRANO Nathalie, PAGET-BLANC Eric

Procurations :

Mme HECQUET	à	Mme VILVET
M. BELLET	à	M. MARTY
Mme ALBAREDE	à	M. NETTI
M. CATALAN	à	Mme. RASTOLL
Mme RUIZ.	à	M. BLIN
M. FERNANDEZ	à	Mme SERRE
M. MUCCHIELLI	à	M. ASTIE
M. BLAY	à	M. RASTOLL

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 28 septembre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Marie-Thérèse RASTOLL est nommée Secrétaire de séance.

<p style="text-align: center;">REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de PORT- VENDRES Séance du Conseil Municipal 13 décembre 2023 Trame Unique</p>	<p style="text-align: center;">CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 5.7</p>	<p style="text-align: center;">DELIBERATION MUNICIPALE N° 93-2023</p>
<p style="text-align: center;">OBJET : RAPPORT D'ACTIVITES DU SYNDICAT MIXTE DU SCOT LITTORAL SUD – ANNEE 2022</p>		

Monsieur le Maire,

RAPPELLE aux membres de l'Assemblée délibérante que selon l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, aux Maires de chaque Commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire et les représentants délégués élus de la Commune siégeant au sein du Syndicat Mixte du SCoT Littoral Sud en séance du Conseil Municipal.

INDIQUE QUE Monsieur Antoine PARRA, Président du Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Littoral Sud est présent pour exposer à l'Assemblée Municipale l'activité 2022.

Le SCOT Littoral Sud c'est :

- 2 Communautés de Communes (25 communes),
- 25 délégués titulaires dont 1 Président et 4 Vice-Présidents (+25 délégués suppléants)
- Effectif : 2 postes (Direction 5/35^e ETP, Comptabilité 2/35^e ETP),
- Budget de fonctionnement inférieur à 120 000.00 €,
- Pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale Littoral Sud (territoire 480 km² / population permanente 80 000 habitants).
- Décembre 2022 : bilan d'application de la Révision n°1 et Lancement de la Révision n°2 du SCOT

Faits marquants de l'exercice :

Janvier - Juin 2022 :

- Mise à jour des indicateurs de suivi sur la production de logements et l'ouverture à l'urbanisation (consommation d'espace) au 01/01/2022.
- Gestion financière et comptable : Demande exceptionnelle de remontée d'investissement, Débat d'Orientation Budgétaire, Approbation des Comptes Administratif & de Gestion 2021 et vote du Budget Primitif 2022.
- Analyse de la consultation et sélection d'un conseil juridique pour la période 2022-2024.
- Gestion du dépassement de la production de logements : Mise en place d'un accord préalable.
- Adhésion au projet d'observatoire mutualisé d'occupation des sols « OCS ID ».

Juillet - Décembre 2022 :

- Création d'un Comité Social Territorial commun avec la CC ACVI, création de poste et définition du temps de travail.
- Avenant à la Convention d'Objectifs Triennale 2022-2024 avec l'AURCA
- Approbation du Bilan d'application de la Révision n°1 du SCOT
- Lancement de la révision n°2 et du recrutement du Chargé de mission SCOT: Publicité, DVE...

Le Syndicat Mixte sur l'année 2022, c'est...

- Des réunions et des participations aux travaux sur la prise en compte des risques dans l'aménagement (AMF, DDTM, SCOTs, AURCA...), sur la production

Accusé de réception
066-216601484-20231213-DCM-93-2023-DE
Date de télém. nsm : 27/12/2023
Date de réception préfecture : 27/12/2023

de logements et la loi Climat et Résilience au sein des commissions d'Aménagement (CC Vallespir, CC ACVI), aux réunions du Pole ENR (DDTM, DREAL, CAUE, SCOTs, SDIS...), COPIL sur l'occupation des sols et l'observation de la consommation d'espace (Open Ig, Aurca, DDTM, CD66...)

- L'analyse des procédures d'évolution de PLU d'Elne (Modification n°9, DP MEC n°3), Sorède (Modification n°3), ou de création d'une Centrale Photovoltaïque à Vivès, d'élaboration du Programme Local de l'Habitat de la CC ACVI (1er Arrêt), DP MEC n°1 du PLU de Céret,
- Des réunions techniques sur le PLU de Saint André (choix des procédures), l'élaboration du PLH ACVI, la création d'un PAEN à Céret, d'examen conjoint (DP MEC - PLU de Céret), la révision du PLU d'Ortaffa, la révision du PLU de Reynès, la révision du Règlement Local de Publicité d'Argelès sur mer, d'examen conjoint (DP MEC n°3 - PLU d'Elne) ...
- Des participations aux réunions et ateliers de la conférence des SCOTs d'Occitanie, à l'InterScot du Ruban Méditerranéen, aux rencontres des présidents de SCOTs, ainsi qu'à des visio-conférences de la Fédération des SCOTs sur le Foncier et la consommation d'espace...
- L'analyse de projets soumis en CDAC (Argelès sur mer), de projets de centrales photovoltaïques (Villelongue-dels-Monts, Saint Genis des fontaines), d'extensions commerciales (Laroque des Albères), d'un projet portuaire (Port-Argelès) et la production de synthèses sur les décrets de la loi Climat et Résilience, la construction du bilan d'application de la révision n°1, la programmation de la révision n°2, ses impacts, les outils...
- 5 Comités Syndicaux, des réunions avec les services de l'Etat sur des projets concernant le territoire, la production d'avis sur des opérations d'envergure, échanges et conseils avec les communes membres et conseils avec les communes membres.

Bilan technique et objectifs 2023

- Mise en œuvre et Suivi de la révision n°1 du SCOT
- Participation aux Conférences des SCOTs, ateliers de la révision du SRADDET...
- Décryptage et intégration des décrets d'application et loi Climat et Résilience : assimilation des outils d'observation, définitions...
- Participation au développement de l'Observatoire d'Occupation des Sols Interdépartemental,
- Travaux de la révision n°2 du SCOT (modernisation, climatisation, intégration du PGRI 2, loi APER...)
- Communiquer sur la Révision n°2 - site @: <https://www.scot-littoralsud.fr/>

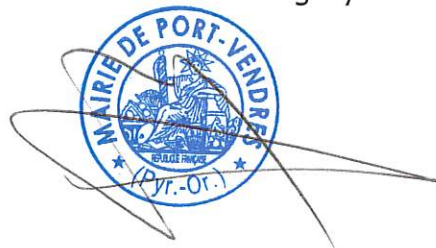
Le Conseil Municipal, après avoir entendu ces exposés, **PREND ACTE** du rapport d'activités du Syndicat Mixte du SCoT Littoral Sud de l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont tous les membres présents signé au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Grégory MARTY

La Secrétaire de séance
Marie-Thérèse RASTOLL



Acte rendu exécutoire après
Télétransmission en Préfecture le :
et publication ou notification du :
Affichée du : au :

Publication sur le site internet de la ville le :
Accusé de réception en préfecture le 20/12/2023 à 13h08
066-21660148 - 2023/213-DEM-03-2023-DE
Date de télétransmission : 21/12/2023
Date de réception en préfecture : 27/12/2023
Sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.